

BARÊME D'HONORAIRES

HONORAIRES TTC POUR LA VENTE

LOCAUX A USAGE HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUM
Jusqu'à 50 000 €	10 %
De 50 000 € à 100 000 €	9 %
De 100 000 € à 150 000 €	8 %
De 150 000 € à 200 000 €	7 %
De 200 000 € à 300 000 €	6 %
Au delà de 300 000 €	5 %

***Minimum de 4 500€**

***les pourcentages d'honoraires mentionnés dans le tableau ci-dessus sont appliqués au prix de vente.**

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat.

RE/MAX EULALIA

Raison sociale : VSF IMMO ; Adresse : 34 boulevard du 14 Juillet 89100 SENS

SARL au capital de 5 000€ - Immatriculée au R.C.S de SENS Siren : 981 147 713.

Tél : 06 49 83 31 93 ; E-mail : eulalia@remax.fr

Carte(s) professionnelle(s) n° : CPI89022023000000004 délivrée par la CCI de l'Yonne
portant la mention : T "Transaction sur immeubles et fonds de commerce" garantie par GALIAN n°172725U
pour un montant de 120 000€ et titulaire du compte séquestre N° 10278 02548 00020790504 ouvert auprès du Crédit Mutuel SENS. Titulaire RCP
auprès de GALIAN / 89 rue de La Boétie - 75008 PARIS sous le N° de police : 120 137 405.

Numéro de déclaration de TVA : FR73981147713

Loi du 2 janvier 1970 – Décret du 20 juillet 1972

Chaque agence RE/MAX est indépendante juridiquement et financièrement

